

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 mai 2019	N° 2019-302

Convocation du 17 mai 2019

Aujourd'hui vendredi 24 mai 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Agnès VERSEPUY à M. Alain TURBY
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA
Mme Maribel BERNARD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Yohan DAVID à M. Guillaume GARRIGUES
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT
M. Marc LAFOSSE à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU jusqu'à 10h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Brigitte COLLET à partir de 11h00
M. Michel VERNEJOUL à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h00
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h10
M. Alain CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h15
M. Nicolas FLORIAN à M. Stéphan DELAUX à partir de 11h30
Mme Christine BOST à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 11h20
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 11h30
M. Didier CAZABONNE à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 11h40
M. Alain SILVESTRE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h40
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET à partir de 12h00
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 24 mai 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2019-302

EYSINES - 15e édition du Raid des maraîchers : 7 et 8 juin 2019 - Contrat de co-développement 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Bilan 2018 du 14ème Raid des Maraîchers

Le bilan 2018 du Raid des maraichers, qui s'est déroulé les 1^{er} et 2 juin 2018 fait état d'une fréquentation de 1397 participants, adultes et enfants confondus.

La soirée du vendredi 1er Juin 2018 a commencé à 19h, avec l'organisation de deux randonnées et d'une pause maraîchère avec 231 participants :

- Handi Rando : 6 personnes,
- Rando'Cool : 169 personnes,
- visite découverte à vélo de 19h00 : 37 personnes,
- visite découverte à vélo de 20h00 : 19 personnes

La Journée du Samedi 2 Juin 2018 a commencé à 8h30 avec 1166 participants :

- Rando lève tôt : 203 personnes,
- Cyclo'Cool : 274 personnes,
- visite découverte à pied de 9h00 : 15 personnes,
- Rando'Cool : 478 personnes,
- visite découverte à pieds de 10h00 : 40 personnes,
- Rando Minots : 156 personnes.

L'origine géographique des participants se décompose comme suit (en %) :

- Commune d'Eysines : 38,28 %,
- Bordeaux Métropole : 44,5 %,
- Hors Bordeaux Métropole : 17,22 %.

2 – Programme de la 15^e édition du Raid des Maraîchers, les 7 et 8 juin 2019 : des balades pour tous et des animations

La grande place du Bourg sera le point de départ et d'arrivée des parcours. Il y sera installé le marché des producteurs de pays (producteurs locaux de viandes, maraîchers d'Eysines, confrérie de la pomme de terre,

fromagers, viticulteurs, etc.). Ce marché propose à la vente des plats préparés pour partager un déjeuner de denrées artisanales, avec la possibilité de faire des achats de produits locaux. On pourra découvrir également des artisans d'arts locaux en lien avec le maraîchage (forgeron, vannier, potier...), et il y aura également un troc de plantes et de graines. Le tout sera encadré par « les Gentils Organisateurs du Raid » qui répondront à toute question.

Vendredi 7^{er} juin 2019 à partir de 19h :

- la Rando'cool : 7km, 2h,
- la Pause-cyclo maraîchère - chez un producteur local, visite et échanges directs, permettant de mieux connaître le métier du maraîchage : 2h,
- l'Handi Rando,
- repas au Marché des Producteurs et soirée « guinguette ».

Samedi 8 juin 2019 à partir de 8h :

- la Rando du Lève-tôt : 16km, 2h,
- la Cyclo'cool - en partenariat avec l'association Maillon Cyclo Club : 18km, 2h,
- la Rando'Minots pédestre pour les moins de 10 ans - avec une calèche pour transporter les familles sur la zone maraîchère et les ramener : 3 km, 1h30,
- marché des producteurs et ateliers d'artisans d'art.

3 – Impact attendu de la 15^e édition du Raid des Maraîchers

1397 participants ont été dénombrés sur 2 jours l'an dernier pour les 14 ans du Raid des maraîchers, entre découverte de la zone maraîchère et pratique ludique et sportive. Le principe est le suivant : des promenades à pied ou à vélo dans la zone maraîchère d'Eysines et des communes alentour. Ponctuée d'arrêts, cette escapade printanière a pour but de faire découvrir la Vallée des Jalles où maraîchers et producteurs invitent à visiter leur exploitation. Cette manifestation est également un événement de plein air permettant de valoriser un espace paysager périurbain.

La ville d'Eysines œuvre depuis plusieurs années au développement de la production maraîchère sur le territoire du parc des Jalles. Différentes études ou projets sont menés en collaboration avec Bordeaux Métropole et le Département. Cet événement fait également partie des actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles périurbains (PEANP) des Jalles.

Depuis 15 ans, le Raid des maraîchers existe grâce à l'aide des producteurs locaux, le tissu associatif étant sensible à l'activité maraîchère. Le succès du marché de producteurs de pays renforce l'engagement de la ville sur les circuits courts.

Cette dynamique des collectivités associées aux acteurs locaux a permis de développer plusieurs Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) dans les villes du Parc des Jalles, des créations de postes d'ouvriers agricoles ainsi que le développement du Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) « métiers du maraîchage » au sein de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) maraîchère.

L'édition 2019 du Raid des maraîchers a pour but de valoriser les circuits courts de distribution, et le patrimoine historique de la vallée des Jalles, la gastronomie locale avec la présence de deux marchés de producteurs (vendredi soir et samedi matin), en intégrant des artisans locaux en lien avec l'activité maraîchère. Des randonnées pédestres et cyclos sont organisées sur la zone maraîchère en partenariat avec les producteurs locaux, afin de faire découvrir aux participants l'activité maraîchère.

4 – Partenariats

- 14 exploitations agricoles, dont 12 maraîchers
- TBM (Transports Bordeaux Métropole)
- Conseil départemental de la Gironde (volet communication)
- Les associations sportives locales dans le périmètre du Parc des Jalles
- L'association des jeunes maraîchers de la Jalle
- Association 'Jardins du cœur de Blanquefort'
- Les communes du Parc des Jalles
- Bordeaux Métropole

- Les 2 AMAP de la commune d'Eysines
- La confrérie de la pomme de terre
- Les jardins familiaux
- La Chambre d'agriculture

5 – Modalités de communication

La communication sur cette manifestation se fera au moyen des supports suivants :

- affiches : réseau tram, abribus pôle/tram et sucettes du réseau municipal, et réseau partenarial (afficheur 50 faces sur l'agglomération),
- édition : affiches et programmes dans les commerces de la Métropole et points relais, magazine d'Eysines (mag'Eysines),
- presse : dossiers et communiqués de presse,
- internet : site internet de la ville, Facebook.

6 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole

La commune d'Eysines a reçu un soutien financier de Bordeaux Métropole au titre du « Raid des maraîchers », pour un montant total de 63 500 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2018/0295 du 27 avril 2018	7 000 €
Délibération n° 2017/0314 du 19 mai 2017	7 000 €
Délibération n° 2016/0271 du 29 avril 2016	7 000 €
Délibération n° 2015/0293 du 29 mai 2015	6 500 €
Délibération n° 2014/0319 du 27 juin 2014	6 500 €
Délibération n° 2013/0492 du 28 juin 2013	6 500 €
Délibération n° 2012/0373 du 25 mai 2012	7 000 €
Délibération n° 2011/0499 du 24 juin 2011	15 000 €
Délibération n° 2010/0353 du 28 mai 2010	15 000 €

7 – Budget prévisionnel pour 2019

La commune d'Eysines sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 7 000 €, ce qui représente 29,66 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 23 600 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET Prévisionnel 2019 (€ H.T.)				
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant	%
Objets publicitaires	1 900	Bordeaux Métropole	7 000	29,66
Communication	6 000	Commune d'Eysines	16 600	70,34
Alimentation	3 000			
Prestations services extérieurs	5 000			
Coût du personnel	5 000			
Transport	500			
Sécurité	900			
Divers	1 300			
Total Dépenses	23 600	Total recettes	23 600	100

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement 2018-2020 sous la fiche action n° C041620078 intitulé « Soutien au Raid des Maraîchers ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au dispositif d'aide financière des Projets Nature. Elle répond aux critères définis visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « communication animation ».

8 – Principaux indicateurs financiers du Raid des maraîchers

	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2017	Exercice 2016
Charges de personnel	5 000 €	3 950 €	2 550 €	3 650 €
% de participation de BM / Budget global	29,66 %	34,90 %	35,70 %	36,25 %

9 – Modalités de versement de la subvention

Cette subvention d'un montant de 7 000 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté.

Ce budget doit être certifié par le représentant légal de la commune d'Eysines et devra être transmis à Bordeaux Métropole le **31 septembre 2019 au plus tard**.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

10 – Obligations de la commune

La commune s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant le dispositif d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes,

VU la délibération métropolitaine du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020 (fiche action n° C031620011-17),

VU le dossier de demande d'aide du 1^{er} avril 2019 présenté par la commune d'Eysines,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT cette opération entre dans le cadre des objectifs du projet métropolitain valorisant les espaces naturels et agricoles ainsi que pour préserver la biodiversité,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 € en faveur de la commune d'Eysines au titre de l'organisation de la 15^e édition du Raid des maraîchers.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente

délibération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2019 en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 mai 2019

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 MAI 2019</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 MAI 2019</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---